Communiqué de presse du SNUipp-FSU12
22 avril 2020
Mesures actées lors du CDEN carte scolaire du 22 avril 2020

Malgré les 6 postes de dotation supplémentaire consécutive aux annonces ministérielles, en votant unanimement contre le projet de carte scolaire lors du CTSD du 9 avril, les représentants des personnels avaient contraint la DASEN à revoir sa copie et à convoquer un nouveau CTSD qui s'est tenu le vendredi 17 avril 2020. A nouveau, lors de ce deuxième CTSD, la DASEN aura essuyé un vote unanime contre son projet.

Rappelons tout d'abord les raisons qui ont poussé les 7 représentants du SNUipp-FSU12 à rejeter les mesures proposées par l'administration le 9 avril :

- Aucune mesure pour réabonder les RASED, dispositif de prise en charge de la difficulté scolaire, décimé dans notre département et qui aurait pu s'avérer tellement précieux lors de la réouverture des écoles ;
- les quelques postes supplémentaires sont loin de compenser les dégradations subies et constatées par les enseignants et enseignantes du département, dégradations consécutives à une multiplication des familles paupérisées, des élèves à besoins particuliers, des élèves à comportement perturbateur, à une inclusion menée à marche forcée ;
- plusieurs écoles à public reconnu particulièrement difficile, chaque année sur la sellette, font l'objet de mesures de fermetures ;
- malgré les intentions affichées, les classes uniques une nouvelle fois font les frais de ces mesures ;
- la réorganisation en l'état des écoles de Capdenac n'est pas acceptable.

Dernière instance qui vient confirmer définitivement les mesures de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2020, le CDEN présidé par la Préfète avec la participation de la DASEN, des représentants de l'administration, des personnels, des élus des collectivités territoriales, des parents d'élèves… s'est tenu le 22 avril 2020 à 10 heures. Aucune modification ne sera intervenue au cours de ce CDEN quant au projet proposé. A nouveau, les représentants de la FSU12 ont voté contre le projet pour les mêmes raisons.

Ecole	Commune	Mesure de carte scolaire	Observations	Structure Rentrée 2020

Cas particulier des écoles de Capdenac

Le projet de réorganisation des écoles de Capdenac s'établit comme suit :

- Implantation d'une structure municipale d'accueil des 2 ans et accueil d'une partie des élèves de maternelle à l'école Beau Soleil ;
- Fusion de la maternelle Chantefable et de l'élémentaire Pierre Riols donc une seule école sur 2 sites ;
- Le « site Chantefable » accueille une partie des élèves de maternelles en partage avec Beau Soleil et aussi des élèves de l'élémentaire ;
- Le site Pierre Riols continue d'accueillir les élèves de l'élémentaire

Si nous actons favorablement la création d'une structure municipale d'accueil des 2 ans à l'école Beau Soleil favorable à l'attractivité du service public d'éducation sur la ville, la réorganisation nous apparait pour le moins inaboutie et pourrait jouer en défaveur de cette attractivité. Nombre de parents s'en sont d'ailleurs déjà émus.

Cette réorganisation permet pour le moins quelques économies à notre administration : conversion du poste de directrice de chantefable en enseignant ordinaire et suppression d'un poste… Le maire de Capdenac, commune de moins de 5000 habitants, aurait pu, dans le cadre des annonces de JM Blanquer, s'opposer à cette décision de fermeture et en obtenir l'annulation. Il ne l'a pas souhaité, il ne l'a pas fait.

De fait, le SNUipp-FSU12 continue de demander le report de la réorganisation des écoles de Capdenac à l'année prochaine et le maintien de l'ensemble des postes. En effet :

- le projet actuel n'est pas abouti ;
- il ne rencontre pas un consensus suffisant particulièrement auprès des équipes enseignantes et des parents d'élèves ;
- la période actuelle si particulière de crise pandémique ne permet pas de reprendre les discussions nécessaires ni d'envisager les mises en œuvre matérielles inerrante à toute nouvelle organisation.

Chantefable	CAPDENAC-GARE	-1	Suppression d'I poste et fusion avec l'école Pierre Riols et accueil d'élèves de maternelle partagés avec Beau Soleil et d'élèves d'élémentaire	0 classe
Beau Soleil	CAPDENAC-GARE		Implantation d'une structure municipale d'accueil des 2 ans et accueil d'une partie des élèves de maternelle partagés avec Pierre Riols « site Chantefable »	3 classes
Pierre Riols	CAPDENAC-GARE		Fusion avec l'école Chantefable et accueil des élèves de l'élémentaire	10cl. + 1 ULIS

Ecoles maternelles, élémentaires et primaires hors éducation prioritaire

Plusieurs écoles de communes du département de moins de 5000 habitants ont vu l'annulation de la fermeture programmée d'une classe en application des consignes ministérielles : CAMPAGNAC, PALMAS-D'AVEYRON, FLAGNAC, Nuces/VALADY, MARCILLAC-VALLON, FOISSAC.

Cependant, des ½ postes, non protégés par les annonces de JM Blanquer, auront servi de variables d'ajustement. Des écoles dont les effectifs le justifiaient, s'en sont vues privées. De même, plusieurs écoles à public reconnu particulièrement difficile (les deux écoles Pendariès de Villefranche de Rouergue et les écoles Gourgan et Ramadier de Rodez), chaque année sur la sellette, font l'objet de mesures de fermetures alors que ce sont les élèves de ces écoles qui auront fait le plus les frais de la période de fermeture.

Actons que ce CDEN confirme le CTSD du 17 avril en ce qui concerne l'amorce de la réalisation d'une revendication de longue date du SNUipp-FSU12 et qu'un article de la loi de JM Blanquer dite de l'école de la confiance avait gravé dans le marbre, à savoir la comptabilisation des élèves d'ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) dans les effectifs de l'école. Ces élèves sont depuis plusieurs années inclus et inscrits dans les classes ordinaires mais l'administration refusait leur comptabilisation. Cela vaut à plusieurs écoles dotées d'une ULIS l'octroi d'un moyen supplémentaire : Les Genêts/ONET-LE-CHÂTEAU, Georges Brassens/BARAQUEVILLE, Edouard-Martel/ MILLAU

Cette carte scolaire voit la suppression du dernier poste « Plus de maîtres que de Classes » du département rattaché à l'école Pendariès de Villefranche de Rouergue et partagé avec l'école Robert Fabre, un dispositif qui aurait pu s'avérer précieux pour lutter contre le creusement des inégalités et « récupérer » les élèves qui auront décroché durant la période de fermeture des écoles.

Ecoles maternelles				
La Chartreuse	VILLEFRANCHE DE RGUE	+0,50	Création d'1 poste complet à la place du ½ poste d'appui pédagogique	3 classes
Jean Boudou	LUC-LA PRIMAUBE	-1,25	Suppression d'1 poste et de 0,25 de décharge de direction Le maintien de la décharge de direction pour un an sera étudié.	3 classes
Jean Pendariès	VILLEFRANCHE DE RGUE	-0,50	Suppression d'1 poste et création de 0,50 poste d'appui pédagogique Maintien de 0,25 décharge de direction à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2020/2021 L'IEN s'engage à ce que l'appui pédagogique couvre les matins.	3,5 classes

Ecole en comptage à la rentrée de septembre 2020 : Jean Pendariès/Villefranche de Rgue

Ecoles élémentaires				
Les Genêts	ONET-LE-CHÂTEAU	+0,50	Création de 0,50 poste d'appui pédagogique	4,5 classes + 1 ULIS
Jean Moulin	SEVERAC-D'AVEYRON	+1	Création d'1 poste	5 classes
Jean Pendariès	VILLEFRANCHE DE RGUE	-1	Suppression d'1 poste « plus de maître que de classes » partagé avec Robert Fabre élémentaire Comptage effectifs rentrée septembre 2020	6 cl + 1 ULIS
Jean Laroche	ONET-LE-CHÂTEAU	+1	Création d'1 poste	7 classes

Georges Brassens	BARAQUEVILLE	+0,50	Création de 0,50 poste d'appui pédagogique	4,5 classes + 1 ULIS

Ecoles en comptage à la rentrée de septembre 2020 : Jean Moulin/SEVERAC-D'AVEYRON – Jean Pendariès / VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Ecoles primaires				
	ST-ROME-DE-TARN	+1	Création d'1 poste	3 classes
	MORLHON-LE-HAUT	-0,50	Suppression de 0,50 poste d'appui pédagogique	2 classes
Salan	QUINS	+ 1,25	Création d'1 poste et de 0,25 décharge de direction	4 classes
Lavernhe	MANHAC	+ 1,25	Création d'1 poste et de 0,25 décharge de direction	4 classes
Bruéjouls	CLAIRVAUX-D'AVEYRON	+0,75	Création d'1 poste complet à la place du ½ poste d'appui pédagogique et de 0,25 décharge de direction	4 classes
Edouard-Martel	MILLAU	+1	Création d'1 poste	6 cl. + 1 ULIS
Gourgan	RODEZ	-1	Suppression d'1 poste	5 cl. + 1 ULIS
Paul Ramadier	RODEZ	-0,50	Suppression de 0,50 poste d'appui pédagogique	6 cl. + 1 ULIS
Gages	MONTROZIER	+1,08	Création d'1 poste Augmentation de la décharge de direction de 0,25 à 0,33	8 classes
Eugène Selles	MILLAU	-1,08	Création d'1 poste Augmentation de la décharge de direction de 0,25 à 0,33	7 classes
Beauregard	MILLAU	-1	Suppression d'1 poste	10 classes

Ecoles en comptage à la rentrée de septembre 2020 : AUZITS – MONTEIL – ST-JEAN-DU-BRUEL – DURENQUE – MONTPEYROUX – Carcenac-Peyralès/BARAQUEVILLE (vigilance particulière) – Bruéjouls/CLAIRVAUX-D'AVEYRON - Paul Bert-Jean Macé/MILLAU - STE-RADEGONDE – Gages/ MONTROZIER – Cardaillac/ RODEZ – Monteil – Rodelle/Bezonne – Jean Monnet/ESPALION – Eugène Selles/ MILLAU

Cas particulier des classes uniques

Les opérations de carte scolaire 2019 avaient mis en évidence la situation particulièrement tendue dans plusieurs classes uniques du département, ces structures qui accueillent dans une même classe des élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Au SNUipp-FSU, nous continuons de penser que les classes uniques ou plus largement les petites écoles rurales demeurent une chance pour les petites communes de notre département. Cependant, ces dernières années, nos campagnes ont subi elles-aussi le délitement social et la multiplication des situations difficiles. Il faut donc à présent en tirer les conséquences et garantir dans ces classes uniques un effectif raisonnable, à savoir une quinzaine d'élèves et pas plus de 20 en tout état de cause. Au-delà, il faut le dire, les conditions d'apprentissage des élèves et de travail de l'enseignant peuvent s'en trouver fortement dégradées.

Durant l'année scolaire 2019/2020, plusieurs collègues en classe unique avec un effectif important se sont retrouvés face à une situation de classe particulièrement compliquée. Il a fallu en cours d'année et en catastrophe octroyer ponctuellement quelques moyens supplémentaires… Nous demandons donc clairement aujourd'hui l'attribution d'un moyen supplémentaire pour chacune de ces classes dépassant 20 élèves.

A l'évidence, ce n'est pas le choix qu'a fait la DASEN d'Aveyron. Les bonnes intentions affichées, elle qui a dit placer les classes uniques au cœur de ses priorités, ne se sont pas concrétisées par des actes. Nous ne pouvons que regretter et dénoncer que les ½ postes des classes uniques servent de variables d'ajustement pour mettre en œuvre les annonces ministérielles qui épargnent les fermetures de postes complets dans les communes de moins de 5000 habitants. Les mesures proposées indiquent que pour elle, le seuil d'attribution d'un moyen supplémentaire en classe unique se situe au-delà de 25 : 25 en classe unique, cela n'est pas acceptable

Dans notre département, 10 classes uniques dépasseront les 20 élèves à la rentrée prochaine sans moyen supplémentaire : TAUSSAC, COUBISOU, LASSOUTS, LES ALBRES, CASTELNAU-DE-MANDAILLES, MONTEZIC, SEBRAZAC, ST-CHELY-D'AUBRAC, VILLEFRANCHE-DE-PANAT, SOULAGES-BONNEVAL. Le SNUipp-FSU12 n'acceptera pas une carte scolaire qui planifie délibérément des conditions de travail dégradées pour les élèves et leur professeur, de la souffrance en perspective pour au moins 10 collègues.

	LA CRESSE	+0,50	Création de 0,50 poste d'appui pédagogique	1,5 classe
	ST-ANDRE-DE-NAJAC	+0,50	Création de 0,50 poste d'appui pédagogique	1,5 classe
Aux papillons	ESTAING	-0,50	Suppression de 0,50 poste d'appui pédagogique	1 classe
Lo Picorai	ST-CHELY-D'AUBRAC	-0,50	Suppression de 0,50 poste d'appui pédagogique	1 classe
Lac Pantois	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	-0,50	Suppression de 0,50 poste d'appui pédagogique	1 classe
	SOULAGES-BONNEVAL	-0,50	Suppression de 0,50 poste d'appui pédagogique	1 classe

Ecoles en comptage à la rentrée de septembre 2020 : MURASSON – MONTEZIC – SEBRAZAC – LA CRESSE – ST-ANDRE-DE-NAJAC – ESTAING – ST-CHELY-D'AUBRAC – VILLEFRANCHE-DE-PANAT – SOULAGES-BONNEVAL – LES ALBRES

Ecoles maternelles en Réseau d'Education Prioritaire

C'est particulièrement dans les écoles du REP decazevillois que l'école aura perdu le contact avec le plus d'élèves durant la période de fermeture. C'est donc là aussi qu'il faut envisager des maintenant et pour la rentrée de septembre des moyens pour les raccrocher au plus vite. Nous actons favorablement dans les mesures proposées l'attention particulière pour les écoles maternelles du REP même si elles ne permettront pas d'honorer dans toutes les grandes sections du REP la promesse présidentielle de dédoublement.

Jean Moulin	DECAZEVILLE	+0,75	Création d'1 poste complet à la place du ½ poste d'appui pédagogique et de 0,25 décharge de direction	4 classes
Jean Zay	FIRMI.	+1	Proposition : implantation d'1 poste d'adjoint sans spécialité	5 classes

Ecoles en comptage à la rentrée de septembre 2020 : Jean Moulin/DECAZEVILLE

Regroupements Pédagogiques Intercommunaux

RPI	ST-VICTOR-ET-MELVIEU	+0 50	Création de 0,50 poste d'appui pédagogique sur le site de St Victor	2,5 classes
	LE TRUEL			
Total RPI	ST-VICTOR-ET-MELVIEU/ LE TRUEL	+0,50		
RPI	NAUVIALE	+1	Transfert d'1 poste de Pruines à Nauviale	3 classes
	PRUINES	-1		
Total RPI	NAUVIALE/PRUINES	0		

Autres mesures

- Transformation d'1 poste d'enseignant sans spécialité en poste d'enseignant spécialisé « anglais bilingue » dans l'école primaire « Jules Ferry » de Millau.
- Suppression de 6 postes de remplaçants (2 postes gelés + 1 ASH + Sénergues + Flaugergues/Rodez + Réquista) alors même que l'année scolaire 2019/2020 avait montré une situation de tension dans les périodes à fort besoin de remplacements
- Création d'1 poste de personne ressource départementale « troubles du spectre de l'autisme » (TSA)
- Suppression d'1/2 poste spécialisé à l'institut médico-éducatif « La Roquette » Lapanouse de Sévérac-d'Aveyron
- Suppression d'1/2 poste spécialisé à l'institut médico-éducatif « La Roquette » Lapanouse de Sévérac-d'Aveyron (autisme)